

Compte-rendu
du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 30 juin 2017

Sont présents : Joël ROUDIL, Rolland DUBOIS, Bernard LEVY, Christian ROUSSEL, Éric MICHEL, Ingrid DI BERNARDO, François MAUREL, Éric MICHEL

Sont absents : Hervé LECLAIR (pouvoir à François MAUREL), Frédéric MARTY, Isabelle LEROY-MAHOU (pouvoir à J. ROUDIL)

Secrétaire de séance : Bernard LEVY,

M. le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour deux nouvelles délibérations portant sur la modification des statuts du S.I.A.H.N.S (syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du nord sommiérois) et sur la clé de répartition et dissolution du S.M.D.F.S (syndicat mixte de défense de la forêt du sommiérois)

ORDRE DU JOUR : 3 délibérations + 2, questions diverses

Le compte-rendu du conseil municipal du 05/05/2017 a été approuvé à l'unanimité.

1-délibération sur la révision de crédits au budget de l'assainissement

Le Maire rappelle que les dépenses imprévues inscrites aux chapitres 020 et 022 sont limitées à 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles hors opérations d'ordre (article L2322-1 du CGCT).

Il faut donc inscrire une décision modificative n°1 au budget assainissement pour réduire les montants inscrits aux comptes des dépenses imprévus et transférer le surplus (2 821,99 euros) au compte autres installations pour l'investissement et (3 373,76 euro) au compte 671 charges exceptionnelles sur opération de gestion pour le fonctionnement .

Vote : 8+2 pour

2-délibération sur la modification du tarif de la clé top remplissage

Le Maire rappelle que le seuil d'émission de titre de recette a été relevé à 15 euros par décret n°2017-509 le 7 avril. Donc pour pouvoir encaisser le règlement de la clé top remplissage, le tarif initial de 12 euros s'élèvera à 15 euros à partir du 1er juillet 2017.

Vote : 8+2 pour

3-délibération sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie

Le Maire rappelle que dans l'attente du versement des subventions concernant les travaux de construction d'un plateau sportif et pour financer les travaux de réfection de la station d'épuration, il convient d'ouvrir une ligne de trésorerie, auprès du Crédit Agricole, pour un montant de 48000 €, pour une durée de un an, à un taux variable.

Vote : 8+2 pour

4-délibération sur la clé de répartition et la dissolution du S.M.D.F.S (Syndicat mixte de défense de la forêt du sommiérois)

Le maire rappelle, que dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale du Gard le Préfet va prononcer la dissolution du Syndicat Mixte de Défense de la Forêt du Sommiérois. En application des dispositions des articles L.5212-33, 5211-25-1 et 5211-26 du code général des collectivités territoriales, il revient aux collectivités membres de déterminer les conditions de la liquidation du syndicat. Par délibération, le comité syndical a décidé de proposer aux communes et à la communauté membres les modalités de liquidation suivantes : l'actif du syndicat étant constitué pour l'essentiel par la valeur comptable des réseaux de voirie créés et par la trésorerie disponible, il est proposé :

-de solder les charges à étaler (compte 4818 pour 2 286,74 euros) et les frais d'insertion (compte 2033 pour 257,89 euros) figurant au bilan par le compte de résultat ;

-de répartir entre les membres du syndicat l'actif et le passif au prorata des populations, soit :

Aigues-Vives	11,54%
Aubais	9,38%
Brouzet-les-Quissac	0,96%
Carnas	1,65%
Gailhan	0,84%
Vic-le-Fesq	1,68%
CC du Sommiérois	73,95%

-d'attribuer les recettes restant à percevoir par le syndicat après sa dissolution (FCTCA, éventuels reliquats de subventions etc...) au SI du Salavès, charge à ce dernier de reverser 11,88% des montants perçus au syndicat mixte du Massif des Lens (cette proportion est calculée au prorata des populations réparties dans chacun des 2 syndicats)

Vote : 8+2 pour

5-délibération sur le changement de Siège du S .I.A.H.N.S (Syndicat intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Nord-Sommièrois)

Le maire rappelle que dans le cadre de la modification de l'article 3 des statuts du S.I.A.H.N.S, changement de siège de Sommières à la mairie de Cannes et Clairan, il est demandé aux conseils municipaux d'approuver cette modification, de l'article 3 des statuts.

Vote : 8+2 pour

QUESTIONS DIVERSES

-l'arrêt des TAP à partir de septembre 2017 avec un retour à la semaine de 4 jours voté à la majorité au Conseil d'école, et avec l'accord du SIRP. Une demande de dérogation est faite à l'académie par le Sirp. La communauté de communes ouvrira le centre de loisir le mercredi matin.

-Des cours de judo seront proposés à Carnas au foyer le mercredi de 15h à 20 à partir de de la rentrée scolaire.

-Les travaux du plateau sportif ont une semaine de retard mais ils devraient être finis pour le 14 juillet.

-M. Roudil rappelle que la fête du Foyer est le 8 juillet, et qu'aura lieu la brasucade le 14 juillet.

-La Mairie sera fermée les deux premières semaines d'août, M. le Maire et ses adjoints seront joignables pour toutes urgences.

-M. Roudil se démène auprès d'Orange pour rétablir les connexions Internet, Carnas devrait être accéder à Internet par la fibre l'année prochaine.

-L'élection au législative de M. Gaillard entraîne sa démission à la présidence de la communauté des communes. M. Roudil conservera sa vice-présidence au traitement des déchets et à l'environnement.

-A l'Église le robinet a été réparé. La mairie s'engagera à faire un devis concernant la réfection des vitraux.

-La journée des Savoirs Faire avec le vide grenier et la Fête de la Musique ont été une réussite.

Plus rien étant inscrit à l'ordre du jour, M. le Maire lève la séance à 20h.